

## Des aménagements contre les inondations

### **Pour faire face aux crues décennales de la Marque, comme celles de 2000, la CCPP envisage la construction de plusieurs ouvrages.**

La mise en place de digues demande beaucoup de temps, de patience et de moyens techniques. Il faut non seulement déterminer les emplacements les plus pertinents, après avoir repéré les sites à protéger, définir les ouvrages adaptés, acheter les terrains, construire les digues. Toutes ces étapes s'accompagnent de nécessaires phases administratives, des enquêtes publiques notamment. Autant dire que si la CCPP a mis en place, en 2001, le Comité de pilotage du haut bassin versant de la Marque, il ne faut pas attendre les premières réalisations avant 2009. En espérant que les crues respectent leur cycle théorique...

Mais les étapes se succèdent et le but n'a jamais été aussi proche ! Lundi, Jamila Benrar, la technicienne en charge du dossier, a fait un point d'étape, plus précisément sur une digue et une zone d'expansion au niveau du hameau de Drumez entre Mons-en-Pévèle et Attiches ; une digue de protection locale au lieu-dit du Zequeuil à Ennevelin ; deux digues de stockage des eaux à Cobrieux, rue des Prés et au niveau du bois de l'Aulnaie.

Des projections sur grand écran ont permis aux conseillers communautaires de visualiser les projets et leurs lieux d'implantation.

L'aménagement n° 1, au hameau de Drumez, fait l'objet d'un partenariat avec le service des espaces naturels sensibles du conseil général du Nord. À l'issue des travaux, le département rachètera le terrain à la CCPP. Ces travaux doivent permettre une renaturation du site. • F.

B.